



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 75613

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui préciser les perspectives et les échéances du décret interministériel qui est à l'étude par les ministères chargés des transports et de l'intérieur, tendant à l'immatriculation des cyclomoteurs, en application de la décision du comité interministériel de sécurité routière du 26 novembre 1997 parue au Journal officiel du 18 février 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75613

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2071